



CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS
LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS ET
D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES**

Date de remise des offres
Le lundi 6 mars 2023 à 15h

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
24 rue du Vieux Pont
47440 CASSENEUIL
05.53.71.54.81 - contact@grand-villeneuvois.fr

I – Objectifs de la mission d’assistance à maitrise d’ouvrage

A- Contexte

La CAGV est située au cœur du sud-ouest de la France et est traversée par la vallée du lot 47.

Elle est aujourd’hui en pleine dynamique de développement touristique :

- Lancement du 1^{er} guide du routard de vallée du lot et des bastides en 2022 ;
- Amorces de grands projets privés notamment en lien avec le Lot (domaine de Bugatel, Vertigo...) ;
- Foisonnement de projets de chambres d’hôtes, d’hébergements divers et de restaurants ;
- Développement d’une politique touristique offensive et concertée avec les autres EPCI de la Vallée du Lot à travers le CRTE et le SMAVLOT47.

Divers projets publics, tous en lien avec le nautisme (marina, plage, activités aquatiques, infrastructures permettant la navigabilité sur le Lot, réhabilitation d’un équipement public en bord du Lot...) sont par ailleurs en gestation sur différents sites de la commune de Villeneuve-sur-Lot – constituant des sous-pôles touristiques – et du territoire de la Communauté d’Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

A Villeneuve, il s’agit du site remarquable de Rogé, propriété de 23 hectares (hors aérodrome) appartenant à la commune ; le pôle aquatique de Malbentre appartenant à la CAGV (piscine, bassin extérieur, camping, disponibilités foncières). Enfin, la bastide fluviale du XIII^{ème} siècle de Villeneuve-sur-Lot : intégrée dans une démarche globale de revitalisation de territoire depuis 2018, avec la signature par la commune et la CAGV d’une convention *Action Cœur de Ville*. La stratégie mise en place dans le cadre du programme vise une action d’envergure articulée autour de 5 grandes thématiques, que sont notamment : l’amélioration de l’habitat en centre-ville, le développement économique et commercial et la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine. Un projet de développement touristique pour la bastide doit donc s’inscrire en complémentarité avec cette stratégie et les actions qui en découlent.

En ce qui concerne le territoire communautaire, plusieurs sites ont été identifiés et il s’agit de proposer une cohérence d’ensemble et une complémentarité. A noter que la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot – et bientôt celle de Casseneuil – a aussi entamé une stratégie de revitalisation de son cœur de ville, et souhaite notamment, tout comme Villeneuve, ré-investir l’un de ses atouts patrimoniaux : le Lot.

Compte-tenu de l’ampleur du projet, il convient de tester la cohérence d’ensemble eu égard à un positionnement stratégique sur le plan ludique, aquatique et touristique tout en créant une identité et un marketing touristique cohérent (projet de transbordeur du barrage de Fumel).

B- Projet politique

A ce stade, le projet expertisé et mis en avant par les élus est le suivant :

1- Base nautique et de loisirs du Château de Rogé à Villeneuve-sur-Lot, site majeur à créer

-étude d’aménagement aquatique (plage, équipements récréatifs et ludiques sur le Lot ou équipements aquatiques sur terre) afin de répondre aux attentes populaires de baignade sur le Nord du Département de Lot-et-Garonne ;

-identification de jeux et équipements ludiques terrestres complémentaires du pôle équestre et des activités déjà présentes (Yacht Motor Club Villeneuvois, Villeneuve Equitation, Aéro Club Villeneuvois, A-V-C-A-A (constructeur d’avion), Model Air Club, Club d’Education Canine du villeneuvois).

-identification des infrastructures permettant d'améliorer la navigabilité sur le lot (pontons, point d'amarrage...) permettant de créer un parcours touristique sur l'eau en lien avec les autres sites et communes bordés par le Lot.

-valorisation du château de Rogé et identification des aménagements nécessaires pour pouvoir accueillir un restaurant, des évènements et d'autres activités pouvant être complémentaires.

2 - Bastide de Villeneuve-sur-Lot – Berges du Lot

Dans la poursuite des aménagements de la rive gauche du Lot, l'aménagement de la rive droite du Lot – entre le pont de Bastérou et le Musée de Gajac – est l'occasion de découvrir la bastide, de mettre en scène ses ponts et d'offrir des points de loisirs spécifiques en fonction des espaces :

- A la Cale : navigation (gros gabarits) et spectacle sur l'eau
- Sous le Musée de Gajac : plage, guinguette et port de plaisance (petits gabarits)
- Entre les deux : promenades, ouvertures et cadrage sur le paysage.

Cet aménagement constitue un enjeu majeur pour faire de la Bastide un lieu de destination, tant pour les habitants que pour les touristes. Il devra donc s'inscrire en cohérence avec les autres actions de mise en valeur touristique et du patrimoine, et de développement économique dans ce secteur.

Par ailleurs, les élus souhaitent également engager une réflexion sur la création d'un espace de valorisation du Lot et de l'histoire du territoire (ex : centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, musée des bastides, expositions sur la valorisation du Lot...). Cette réflexion sera à mener en lien l'OTGV, les services culture et pays d'art et d'histoire de la CAGV.

3-Malbentre à Pujols

Ce site comprend plusieurs équipements (camping, piscine, ancienne piscine) et constitue un pôle touristique situé sur la commune de Pujols.

Plusieurs réflexions sont en cours :

- dynamisation du camping à travers le développement d'équipements, les synergies à trouver avec la piscine voisine, le réagencement du site et la redéfinition d'une politique de l'offre ;
- mise en place d'équipements ludiques et récréatifs afin de renforcer l'attractivité du pôle aquatique de Malbentre ;
- expertise de l'aménagement d'une aire de camping-car ;
- valorisation de l'ancienne piscine et de terrains mitoyens au camping dans une perspective du renforcement du pôle touristique de Malbentre.

4-Autres pôles à expertiser

-Bias : dispose de très beaux atouts touristiques : le château de Senelles, le Lot et la voie verte. Ce pôle touristique est en cours de réaménagement et de dynamisation par la mairie de Bias, il englobe la maison des assiettes, édifice remarquable et soutenu par la fondation de Stéphane Bern et une trentaine d'hectares directement connectée au Lot, un parcours de randonnées ou sportif peuvent également constituer une opportunité qui pourrait directement être connecté à la voie verte du Grand Villeneuvois et offrir un promontoire rural sur la vallée du Lot en mettant en exergue la remarquable maison des assiettes.

-Casseneuil : ce magnifique village aux trois rivières, bordé par les eaux et consistant une presqu'île remarquable qui n'est, à ce jour, pas suffisamment connecté au Lot et aux opportunités de développement (valorisation de la Maison Pour Tous, dynamisation du Village Vacances et aire de camping-car, connexion avec les autres communes du territoire traversées par le Lot).

-Sainte Livrade-sur-Lot : deuxième commune de la CAGV, cette commune de 6 459 habitants a récemment réinvesti les bords du Lot avec l'aménagement de l'esplanade Saint Martin et la mise en place d'une piscine sur le Lot et l'accueil d'un pôle d'hébergement remarquable, le domaine de Bugatel. Il convient d'expertiser des projets de développement complémentaire et cohérente en lien avec les autres communes afin de créer une véritable balade sur le Lot. En effet, la commune de Sainte Livrade-sur-Lot porte plusieurs réflexions sur ses berges d Lot avec des projets de pontons, de plage ou de nouveaux lieux de baignade.

-Fongrave/Sainte Etienne-de-Fougères : la commune de Fongrave accueille une base de loisirs sur le Lot et a réalisé de nombreux aménagements permettant une valorisation magistrale du Lot, valorisation que la commune souhaite amplifier et poursuivre. En effet, un projet de bac traversant le Lot et se raccordant à la voie verte et au Temple sur Lot est en cours de réflexion. Ce projet permettrait de valoriser l'histoire des bacs, de faire la jonction avec la voie verte, de développer un nouveau mode d'itinérance douce autour de la rivière et de faire découvrir de manière plus générale le patrimoine paysager et naturel du territoire. Il convient d'expertiser cette offre et les complémentarités de ces projets en notant plus particulièrement la proximité avec la base de loisirs de dimension nationale de la commune du Temple sur Lot et la Communauté de Communes de Lot et Tolzac. Des réflexions peuvent aussi être menées sur les haltes nautiques (entretien, développement...).

5-Navigation sur le Lot

D'une manière générale, la question des infrastructures organisant la navigation sur le Lot comme lien entre les différents sites identifiés préalablement est centrale (Fumel avec le projet de transbordeur, Rogé, Villeneuve, Casseneuil, Sainte Livrade). En outre, des réflexions sont menées par l'OTGV concernant l'élaboration d'un circuit sur le Lot entre plusieurs communes et sites du territoire.

Par ailleurs, un travail sur les « loisirs aquatiques » devra être menée sur l'ensemble des sites pour garantir un développement cohérent et complémentaire (Rogé, Malbentre, Camping, Villeneuve centre-ville, Sainte Livrade).

6-Structuration de l'offre en matière de randonnées, notamment pédestres et cyclables

Le département compte plus de 400 circuits de randonnée pédestre, équestre et cyclotouriste dont 40 circuits en Grand Villeneuvois. Les touristes expriment une demande de plus en plus croissante de nature, de découvertes des patrimoines naturel, culturel et paysager. Par ailleurs, le territoire est également traversé par la Véloroute de la Vallée du Lot sur 80km qui se poursuit également dans le Département du Lot. Il semblerait judicieux d'analyser cette offre de randonnées sur le territoire, de proposer des pistes de réflexion quant à la création ou restauration de sentiers (ex : Site de Lascrozes), d'infrastructures autour de la véloroute, voie verte permettant des connexions avec les socioprofessionnels touristiques, mise en avant de la biodiversité, des paysages...

C- Missions de l'AMO

L'AMO prendra soin de mettre en perspective la cohérence de ce projet avec les enjeux en termes d'attractivité économique et touristique (devenir une destination populaire et leader sur le nord du Département). Il conviendra également de veiller à la cohérence de l'offre par rapport à celles des territoires de la Vallée du Lot et des territoires voisins, notamment la Communauté de Communes de Lot et Tolzac, Fumel Communauté et Bastides en Haut Agenais Périgord.

L'AMO devra :

1-Identifier les enjeux en matière d'attractivité touristique

-faire ressortir les enjeux en termes d'attractivité touristique et économique du territoire de la CAGV : réaliser une analyse SWOT de notre destination, expertiser finement les sites concurrents et complémentaires, faire une analyse sur la e-réputation...notamment concernant le tourisme lié à la Vallée du Lot 47.

2-Diagnostiquer l'ensemble des projets sur le territoire et proposer une stratégie plus globale

-tester la faisabilité technique et la cohérence des différents projets, pôles et notamment ceux qui se traduisent par des aménagements aquatiques, aqualudiques ou développant une approche innovante, durable et récréative du tourisme.

3-Proposer des actions de promotion et de valorisation de la destination touristique

-proposer des actions innovantes de valorisation de la Vallée du Lot sur la CAGV en concertation avec les territoires voisins ;
- proposer un ou des lieux de valorisation moderne des atouts de la CAGV (lot, patrimoine...) mettant en exergue l'identité du territoire (scéno-vision, animation...) ;

-identifier un parcours cohérent permettant la mise en place de circuits touristiques.

4-Définir un projet cohérent à l'échelle de la Vallée du Lot

- mettre en exergue une stratégie globale visant à mieux aménager, mieux promouvoir notre destination... ;
- faire ressortir dans la stratégie une centralité ou une action permettant de créer un pôle majeur d'attractivité qui n'existe pas à ce jour ;
- chiffrer le coût des principaux projets et aménagements touristiques qui seraient cohérents sur le territoire ;
- définir un calendrier prévisionnel de réalisation tout en mettant en exergue les différentes étapes et autorisations administratives à leur réalisation.

D-Calendrier

Le rétroplanning prévisionnel souhaité par la CAGV est le suivant :

- Lancement de la consultation : février 2023
- Constitution du comité de suivi de l'AMO : fin février 2023
- Date limite du retour des candidatures : mars 2023
- Analyse technique des offres des candidats : mars 2023
- Jury d'entretien des candidats par le comité de suivi : fin mars 2023
- Désignation du candidat lauréat : avril 2023
- Début de l'AMO (pour 6-9mois) : avril 2023

II . Organisation de la consultation et examen des candidatures

A-Accès à l'information

Le présent cahier des charges sera accessible et téléchargeable sur www.grand-villeneuvois.fr (Economie / Appel à projets). Y figurent l'ensemble des éléments relatifs à cet appel à projets, au règlement et aux documents annexes à remettre aux services communautaires.

B-Dépôt des candidatures

Le pli contenant la candidature devra parvenir au plus tard le lundi 6 mars 2023 à 15h. Délai de rigueur.

Ce pli sera soit transmis par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
24, rue du Vieux Pont
47440 Casseneuil

Le pli portera la mention suivante :

« Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Accompagnement de la collectivité dans la mise en place d'équipements et d'aménagements touristiques

Candidature – Ne pas ouvrir”

Horaires de la CAGV : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Tout dossier parvenu au-delà de cette date et heure ne sera pas pris en considération.

C-Modalités d'examen des candidatures

Les critères retenus pour le jugement des propositions sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
La valeur et l'argumentation de la méthodologie proposée	40 %
Expériences, références et qualifications du porteur de projet	30 %
Le coût global de la prestation et les délais d'intervention	30 %

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des propositions. En cas d'égalité, les candidats seront départagés sur le critère le plus pondéré.

D-Documents à fournir par le candidat

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les propositions des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la proposition.

L'offre remise par le candidat doit contenir les pièces suivantes :

- une lettre de candidature ;
- un mémoire technique précis détaillant notamment la stratégie proposée par le candidat avec un phasage des axes prioritaires, l'organisation proposée, la méthodologie de mise en œuvre, les moyens de mise en œuvre pour effectuer la mission (humains et matériels) ;
- une présentation de l'entreprise (extrait d'immatriculation de l'entreprise, attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement, statuts à jour certifiés conformes par le candidat) ;
- une présentation du candidat (diplômes et qualifications) et de ses partenaires ;
- des références sur des projets similaires permettant d'évaluer leur qualité et exhaustivité ;
- un planning prévisionnel d'intervention indiquant la durée des différentes étapes de l'étude, des indications relatives aux procédés et moyen d'exécution envisagés, les partenariats envisagés avec des structures... ;
- la décomposition du prix global ;
- tout document que le candidat jugera utile à la compréhension de sa proposition.

La CAGV, peut décider de demander aux candidats dont les offres sont incomplètes ou imprécises de fournir les éléments manquants dans un délai imparti. Ce délai est le même pour tous les candidats.

E-Renseignements complémentaires

Les candidats sont autorisés à demander par écrit des renseignements complémentaires au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres à :

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois
Service développement économique
24, rue du Vieux Pont
47440 Casseneuil

ou aux adresses mails suivantes : alicia.ho@grand-villeneuveois.fr ou christophe.martin@grand-villeneuveois.fr

Téléphone : 05.53.71.54.81